

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 24 JUILLET 2017

~*~*~*~*~*~*

Le Conseil municipal s'est réuni le vingt-quatre juillet deux mil dix-sept à vingt heures trente, en application des articles L.2121-7 et L.2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Membres afférents au Conseil municipal : 15

Membres en exercice : 15

Membres présents : 11

Absents :

Absents excusés : M. GRAS Jean-Jacques (pouvoir à NALTET Jean-Luc) Mme PERRAUT Marylène
(donne pouvoir à GASPAROUX Dominique), MONIN Carole, PASQUIER Agnès.

Compte rendu de la séance du 12/06/2017 : approuvé à l'unanimité.

Secrétaire de séance : BOUCHARD Nicole

1. Divers comptes rendus

- Voirie :

Travaux retenus :

- La Charmotte
- Saint Claude
- Toulouse
- Les Toppes
- Chemin du Chêne

Pour un total TTC de 20 288,04€.

Les travaux sur Saint Claude et les Toppes sont en cours. La prochaine réunion aura lieu le Lundi 04 Septembre 2017.

- Bâtiments :

Accessibilité :

Le garde-corps est installé sur la rampe d'accès.

L'installation de la chaudière est terminée ainsi que celle du vide cave. Le branchement au gaz est demandé. Les travaux de rénovation du bureau « Comptabilité » sont presque terminés.

Ebénisterie Saint Pierre :

Les travaux du bâtiment abritant l'Ebénisterie St-Pierre en zone artisanale sont en cours de réalisation.

Eglise :

L'Entreprise PERNIN a remplacé les tuiles cassées sur le chantier pour une somme de 4572 €.

- Communication et culture :

Monsieur le Maire demande que soit prévue une réunion dès la rentrée pour entamer les démarches concernant le bulletin municipal. Mme CLEMENT Annie fera partie de cette commission.

- Ecole :

Compte-rendu du Conseil d'école du 27 Juin 2017. Monsieur le Maire informe que M. GILLER André a fait valoir ses droits à la retraite. Le Conseil Municipal lui souhaite une très bonne et longue retraite.

Une réunion de la Commission « Education » aura lieu prochainement.

- Divers travaux :

Le changement de la chaudière des ateliers communaux est réalisé.

Les travaux pour l'installation de la main courante du stade seront effectués fin août par l'Entreprise NERUAL pour un montant de 15 837,79€TTC

Défiibrillateurs : Nous sommes toujours en attente de devis.

- Assainissement :

Monsieur le Maire fait le compte-rendu de l'entretien avec l'ATD pour faire suite au schéma directeur d'assainissement.

Il faudra approuver ce schéma directeur puis prévoir ensuite les demandes de subventions en fonction du choix des travaux à réaliser en priorité.

Monsieur LOUIS Mathias de l'A.T.D. est chargé de rencontrer l'Entreprise REALITES Environnement afin de cibler au mieux les urgences.

2. DÉLIBÉRATIONS :

- Adoption du rapport sur le prix et la qualité du service public d'assainissement pour l'exercice 2016.

- Soutien au C.H. de CHALON-SUR-SAONE pour l'ouverture d'un centre d'angioplastie coronaire (une pétition est en cours).

- Versement d'une subvention de 100 € à l'Association « Amicale des Pêcheurs » qui intervient au niveau des TAP (afin de financer les cartes de pêche des enfants)

- Levée prescription pour RODP 2008 : Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que chaque année, la Commune doit reverser au SYDESL, sur émission d'un titre de recette, la somme calculée pour la RODP et touchée l'année précédente. Or par courriel du de ce jour, il s'avère que cette contribution ne nous a pas été demandée pour 2008. Les sommes dues seront donc versées prochainement mais, il convient de lever la prescription quadriennale.

- Décisions prises par le Maire par délégation :

Droit de préemption urbain :

DIA pour le 6 Bis Rue du Nuzeret
propriétaire : Monsieur PRAZ Jean Maurice
parcelles : section A N° 1409 , 1412; contenance : 1285 m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.

DIA pour le 4 Rue du Moulin
propriétaire : Mme DEUNIAT Suzanne et Cts
parcelles : section AC N°51, 52, 53, 54, 57, 137, 140, 141; contenance : 4221 m².
La commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.

DIA pour 9 Rue du Vieux Bourg
Propriétaire : SCI au Café d'Antan
Parcelles : section AI 301, 303, 327 ; contenance : 840 m²
La Commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.

DIA pour « Rue du Vosge » Glairans
Propriétaire : M. et Mme VERNAY Jean-Luc
Parcelles : section E N°960. Contenance : 1 200 m²
La Commune de MERVANS ne fait pas valoir son droit de préemption.

Actualisation de loyers :

- BECHE Gérard au 1^{er} Juillet : Ancien loyer 197.11€
Nouveau loyer 198.12€
- * MICHAUD Hervé au 1^{er} juillet : Ancien loyer 295.94€

3. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur GASPAROUX Dominique demande à ce que des ralentisseurs soient installés sur les routes aux entrées de l'agglomération. Monsieur le Maire va de nouveau intervenir auprès des services de la D.R.I afin d'étudier toutes les possibilités.

Présentation du RPQS du SICED Bresse Nord

Présentation du RPQS du SI Eaux de Bresse Nord

Lettre de remerciements des Bressans verts pour le don d'une coupe

Lettre de remerciements de l'Association Jonquille suite au versement de la subvention 2017

Lettre de remerciements de Mervans Musique

Faire-part de la part de Mme MAITRE Coraline, secrétaire, et son conjoint pour la naissance de leur fille Manon

Compte-rendu de l'entretien avec l'Association MIAM. Accord de principe pour la prise en charge de la soirée d'octobre 2017 « Les Contes Givrés ».

La séance est levée à 21h40

La secrétaire,
BOUCHARD Nicole



Le Maire,
Jean-Luc NALTET

